

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX FLEUVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 27 juin 2011

N°058

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2011

Président: Yves JEGO

Présents : MMES : PIETROBON, TIMON, PESALOVO, PINEAU, JACQUIER, JAMET, DE SAINT LOUP, GADEAU, GAUTHIER, CASTELLAIN,

MM. : VILLETTE, BLANCHARD, PESQUET, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUX, SENOBLE, RAVETTO, METAY, DEMELUN, LIORET, LEFIER, POILE, EVEN, LEVEQUE, LECHNER, FONTAINE, JACQUIER, CHEREAU, MAILIER, GAULTIER, TYCHENSKY, HUSSON, GORACY, BENARD, MAILLARD, TROUVE, RUIZ, PIETROIS, ALBOUY, GAULTIER,

Absents représentés : M. ANDREINI est absent et représenté par M. BARTHOUMIEUX,
M. CAHIN est absent et représenté par MME DREZE,
M. GARCIA est absent et représenté par M. BRUN,
M. GERIN est absent et représenté par M. Pierre LAVAUX,

Absents excusés : MME DUPRE,
MM. PATY, BEZANGER, BAZIRE.

S O M M A I R E

➤ Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.....	4
➤ Approbation du procès-verbal n°57 de la séance du 29 avril 2011.....	4
➤ Approbation du Projet de Territoire Agenda 21 en vue de la contractualisation avec les partenaires financiers.....	4
➤ Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale concernant la CC2F....	5
➤ Revalorisation agricole de plans d'eau et carrières sur le territoire intercommunal : étude de faisabilité.....	6
➤ Création de postes.....	8
➤ Modification du Régime indemnitaire pour les attachés territoriaux.....	8
➤ Acquisition d'une partie des parcelles ZA 1752 lot A pour 343 m ² à CGL immobilière à Saint Germain Laval.....	9
➤ Acquisition d'une partie des parcelles ZA 176 et ZA 49 pour 419 m ² à REP à Saint Germain Laval.....	9
➤ Vente de matériel à la commune de La Grande Paroisse.....	10
➤ Location du matériel d'activités de la base de loisirs à la commune de La Grande Paroisse	10
➤ ZAC de Saint Donain : Acquisition du chemin rural à l'euro symbolique.....	10
➤ ZAC de Saint Donain : Vente de terrains à la société Duroux.....	10
➤ ZAC de Saint Donain : Vente de terrains à la société TLR.....	10
➤ Vente du château d'eau désaffecté à la commune de Marolles sur Seine.....	11
➤ Création de forages au lieu-dit "Les Prés Hauts" à Marolles sur Seine.....	12
➤ Révision de la participation pour raccordement à l'égout.....	12
➤ Travaux d'assainissement et reprise de la voirie, rue de Merlange à Saint-Germain Laval – Autorisation à signer les marchés.....	13
➤ Création d'un réseau de collecte des eaux usées à Laval en Brie : autorisation à signer le marché.....	13
➤ Réhabilitation des stations d'épuration de Forges et Salins : demande de subvention.....	13
➤ Création d'une conduite de refoulement entre la station d'épuration et le bassin Baignade : autorisation à signer le marché.....	13
➤ Reconstruction de la station d'épuration de La Grande Paroisse : Avenant n°1.....	13
➤ Création du bassin Baignade : autorisation à signer le marché.....	14
➤ Aménagement d'une voie verte entre Marolles sur Seine et Montereau Fault Yonne : autorisation à signer le marché.....	14
➤ Réfection de chaussée du secteur Ferry : autorisation à signer le marché.....	14
➤ Lancement d'opérations du Contrat Triennal de voirie : autorisation à signer les marchés..	15
➤ Programme d'entretien des voiries 2011 : autorisation à signer les marchés.....	15
➤ Travaux d'aménagement de l'hôtel communautaire : autorisation à signer les marchés.....	15
➤ Création du domaine public de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.....	15
➤ Réalisation de travaux dans le quartier Saint-Maurice à Montereau : convention avec l'Intercommunal.....	15
➤ Autorisation à ester en justice pour les contentieux SAREAS et GEMFI.....	16
➤ Questions diverses.....	16

➤ La séance est ouverte à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves Jégo.

M. Le Président. – Je vais procéder à l'appel des noms :

M. Villette est présent, M. Gérin est absent, M. Andreini est remplacé par M. Barthoumieux, M. Blanchard est présent, Mme Pietrobon est présente, M. Pesquet est présent, Mme Timon est présente, M. Bernard est présent, M. Pellé est présent, M. Blanchot est présent, M. Henri Lavaux est présent, M. Senoble est présent, M. Ravetto est présent, M. Metay est présent, M. Paty est absent, M. Demelun est présent, M. Lioret est présent, M. Lefier est présent, M. Poile est présent, M. Even est présent, Mme Pesalovo est présente, M. Bezanger est absent, M. Lévêque est présent, M. Lechner est présent, Mme Pineau est présente, M. Fontaine est présent, M. Jacquier est présent, M. Chéreau est présent, Mme Jacquier est présente, M. Mailier n'est pas arrivé, Mme Jamet n'est pas arrivée, M. Gaultier n'est pas arrivé, M. Cahin est représenté par Mme Drèze, M. Tychensky est présent, Mme De St Loup est présente, M. Husson est présent, M. Goracy est présent, M. Bénard est présent, M. Maillard est présent, M. Trouvé est présent, M. Ruiz est présent, M. Bazire est absent, Mme Dupré est absente, Mme Gadeau est présente, Mme Gauthier est présente, M. Piétrois est présent.

M. Le Président. – Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos délibérations.

➤ **Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Le premier point de l'ordre du jour m'amène à vous rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution.

➤ **Approbation du procès-verbal n°57 de la séance du 29 avril 2011**

Le second point m'amène à céder la parole au Vice-Président pour le compte rendu de notre dernière réunion.

P. Lévêque. – Le procès-verbal n°57 est soumis à votre avis. Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? (Non).

Qui est contre ? (0).

Qui s'abstient ? (0).

Il est approuvé à l'unanimité.

➤ **Approbation du Projet de Territoire Agenda 21 en vue de la contractualisation avec les partenaires financiers**

M. Le Président. – Nous devons approuver notre projet de territoire, solliciter la labellisation Agenda 21, autoriser le Président à engager les démarches nécessaires auprès des partenaires et autoriser le Président ou son délégué à signer tous les documents y afférents.

Nous n'avons pas élu un Secrétaire de séance. Madame Pineau avait fait acte de candidature. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (0).

Elle est élue à l'unanimité.

Sur le projet de territoire, depuis un an nous avons eu l'occasion d'engager le processus concret. Le projet s'appuyait sur des délibérations de 2009 et de 2010. C'était l'occasion de discuter des axes de notre projet. Le document qui vous est soumis fait la synthèse du travail effectué avec nos partenaires, et j'en remercie en particulier les deux Vice-Présidents, José Ruiz et Paul Andreini, même si l'ensemble des autres élus y travaille en concertation. Une fois approuvé, ce projet fera l'objet de nouveaux contacts avec nos partenaires pour devenir ensuite un guide de l'action. C'est aujourd'hui un projet général qui balaye les grands axes de notre développement. Il devra ensuite faire l'objet d'actions précises et de priorités, puisqu'il y aura des actions prioritaires et d'autres qui le seront moins. Certaines prises en cours de route apparaîtront comme moins patentes et peut-être que dans les années à venir des actions qui n'étaient pas dans ce projet devront y être ajoutées. La nature de tout projet n'est pas de figer les actions de façon inamovible, mais de donner des orientations claires sur notre stratégie

d'action sur le territoire en apportant des réponses aux différentes problématiques. D'abord, celles dont nous avons la compétence, mais aussi la compétence d'autres acteurs sur lesquels nous souhaitons faire porter les orientations de la Communauté de Communes. Nous avons eu l'occasion d'en parler longuement. Une réunion de compte rendu a encore eu lieu cette semaine avec tous les acteurs sociaux et économiques du secteur. Il y a quelques semaines une réunion de l'ensemble de la Communauté de Communes s'est tenue sous forme de Commission réunie pour évoquer ce sujet. Nous arrivons au bout de cette étape en approuvant ce projet.

Qui souhaite s'exprimer sur ce projet ? Je vais vous soumettre des demandes de modification. La première, page 24 de la fiche, consiste à supprimer la référence sur le contournement Est de la référence entre la commune de La Brosse Montceaux et la commune de Marolles. Pour ne pas figer le site du contournement Est, je vous propose de garder tout ce qui concerne le contournement Est et dire simplement : "*entre la commune de La Brosse et de Marolles*" pour laisser la place aux études les meilleures pour ce contournement.

La deuxième, page 57, concerne les données dans le soutien à l'urbanisme ou à la planification qui pourraient être apportées par les communes. On vous propose de supprimer les deux exemples donnés autour de la densification urbaine autour des gares de Montereau et de La Grande Paroisse, qui n'ont rien à faire dans cette fiche. Il ne s'agit pas de remettre en cause ces idées-là, mais ce n'est pas le bon endroit.

Voilà les deux demandes de modification qu'on vous demandera d'approuver en même temps que le projet.

Qui souhaite prendre la parole sur ce travail long et intéressant, et je l'espère, utile pour guider l'avenir ? (Personne). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

Il est adopté à l'unanimité.

➤ **Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale concernant la CC2F**

Un processus a été engagé sur ce schéma. Nous avons été saisis par le Préfet d'un projet de schéma qui, pour ce qui est de notre secteur propre, voudrait nous voir fusionner avec la Communauté de Communes du Bocage. Nous avons rencontré les élus de la Communauté de Communes du Bocage et les autorités de l'Etat et nous sommes convenus qu'il n'était pas nécessaire de précipiter la marche d'une fusion quelconque entre les deux Communauté de Communes. D'abord parce que la Communauté de Communes du Bocage vient de se créer et qu'elle ne souhaite pas en s'étant créée fusionner avec une autre Communauté de Communes. Pour ce qui est de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, nous avons toujours considéré que l'échelon du canton qui est patent et qui est une communauté de destins auxquels les habitants sont habitués puisque le canton a une antériorité forte, ne doit pas forcément nous obliger à des extensions géographiques à marche forcée. D'autant plus qu'il y a dans les compétences de la nouvelle Communauté de Communes du Bocage et de la nôtre des différences flagrantes.

Il est proposé de prendre la délibération qui vous est soumise pour donner un avis défavorable à un projet qui imposerait aux communes de rejoindre la Communauté de Communes des Deux Fleuves contre leur volonté. Si évidemment demain le Bocage et nous-mêmes le voulons, la fusion se fera sur la base des volontés. On ne souhaite pas qu'elle se fasse en dehors des volontés et par là même qu'il n'y ait pas non plus d'extension des compétences qui seraient faites sans l'avis et la volonté des communes. C'est le bon sens que de le rappeler, mais je crois que c'est une bonne chose que de le faire. Il vous est proposé une modification de la délibération, mais plus dans ses attendus que dans cette délibération :

"Suite à la présentation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par Monsieur le Préfet le 29 avril dernier, il convient de rendre un avis sur ce document prévoyant *d'une part* (c'est l'ajout) une évolution du périmètre communautaire aux 8 communes situées au sud du canton, à savoir : Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury-Ferrottes et Voulx, *et d'autre part une extension des compétences.*

(Arrivée de M. Brun)...

Il faut que ce soit clair dans la présentation, parce qu'on disait qu'on ne voulait pas de l'extension des compétences, mais on ne disait pas qu'elle nous était proposée. Pour que ce soit clair dans l'exposé des motifs, il n'y a pas de refus de coopérer avec nos voisins. Au contraire, la coopération, le travail en commun, les échanges, le fait que nous soyons dans le même territoire au niveau du SCOT, nous obligent à travailler ensemble. Mais entre travailler ensemble, se connaître, avoir des projets communs

et fusionner, il y a un écart. A partir du moment où les communes concernées ne le souhaitent pas dans un premier temps et ne veulent pas aller vers la fusion, qui serait à marche forcée, et où nous ne sommes pas très demandeurs d'accueillir les communes qui n'ont pas très envie de venir travailler avec nous, il n'y a aucune raison de se laisser enfermer dans ce schéma de coopération intercommunale. Le Préfet a souhaité qu'on puisse prendre cette délibération qui est très claire. Il n'y a pas de coercition derrière. Je rappelle que le nouveau schéma est fondé sur une espèce de volonté très facile à exprimer à l'échelon central, mais plus compliqué à mettre en place à l'échelon local, de rationaliser le nombre de structures intercommunales pour avoir des intercommunalités à taille critique qui soient cohérentes. C'est vrai que la Communauté de Communes des 8 communes du Bocage que j'évoque doit tout juste avoir 5 000 habitants. C'est peut-être un outil un peu trop juste, qui va générer des frais de fonctionnement sur ce sujet. C'est la volonté des communes. Je suis un grand partisan du respect de la volonté des communes. C'est sans doute le rôle de l'Etat d'essayer de donner des orientations pour rassembler les structures intercommunales, mais il ne faut rien faire sans l'approbation des communes. S'il faut le réaffirmer par une délibération un peu forte auprès du Préfet, même si celui d'aujourd'hui n'est pas celui qui a pris le schéma hier, cette délibération nous le permet.

(Arrivée de M. Albouy, Mme Jamet, M. Gaultier et Mme Castellain)...

Y a-t-il des prises de position ou des souhaits d'intervention ?

M. Ruiz. – Je voulais insister sur le fait que dans les propositions de l'Etat et donc du Préfet de Seine-et-Marne, sans concertation, il y a proposition de dissolution des syndicats suivants : le SMEV, le syndicat des transports, le SIVU (regroupement pédagogique) Blennes, Chevry et Diant, le SI vocation scolaire Forges et la Grande Paroisse, le SIVU du Bresmont, le SIVU des quatre villages, le SIVU de Salins. Etant donné ces propositions, je suis tout à fait d'accord avec le libellé de la délibération indiquant que nous n'approuvons pas la répartition des compétences proposée par le Préfet.

M. Le Président. – Je mets aux voix.

Qui est contre ? (0).

Qui s'abstient ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Revalorisation agricole de plans d'eau et carrières sur le territoire intercommunal : étude de faisabilité**

Nous retirons cette délibération de l'ordre du jour, qui a fait l'objet d'un certain nombre de discussions, notamment en Bureau. Cette délibération comprend notamment un montant financier de 250 000 € qui inquiète un certain nombre d'élus. L'idée est de reprendre les choses dans l'ordre, qui est d'ailleurs celui de l'avancée, si vous l'approuvez. Premièrement, si vous êtes d'accord, on va prendre ce soir une délibération pour dire, comme cela vient d'être approuvé dans le projet de territoire, notre volonté de reconquérir des terres agricoles. Nous avons besoin, notamment sur les carrières et les plans d'eau, de reconquérir des terres agricoles. Nous sommes un secteur qui a été mité pour l'exploitation des carrières, lesquelles d'ailleurs pour une certaine partie sont figées dans Natura 2000 comme étant devenues des zones à haute valeur environnementale et pour l'hébergement en particulier des oiseaux. On a besoin de reconquérir des terres agricoles. On prendrait une délibération de principe sur le souhait de la Communauté de Communes de trouver un opérateur pour lancer un programme de reconquête des terres agricoles, en particulier sur nos plans d'eau. Les services de la Communauté de Communes vont nous rédiger un cahier des charges de cette opération, que nous approuverions lors de notre Conseil du mois de septembre et nous lancerons ensuite l'appel d'offres pour trouver l'opérateur. Ensuite et parallèlement, en fonction des possibilités, nous demanderons d'autoriser le Président à chercher des subventions (de telles opérations sont largement subventionnées) et nous verrons dans quelles conditions on peut être opérationnel le plus rapidement possible. Cela ne remet pas en cause la perspective pour l'opérateur public qui nous a fait sa proposition d'être l'opérateur. On ne commence pas par parler du prix, mais du principe. On veut reconquérir des terres agricoles dans le canton de Montereau. On veut se doter d'un outil qui nous permet de réaliser des expertises et de nous donner un plan de marche pour la reconquête des terres agricoles, en particulier sur les plans d'eau. On approuve aujourd'hui le principe. On approuvera à la rentrée le cahier des charges de la recherche et du marché public qui va chercher l'opérateur. On cherchera en parallèle des subventions. Une fois qu'on aura eu les réponses et qu'on aura ouvert les plis, il sera temps de savoir si on fait des dépenses importantes,

moins importantes, si on décale dans le temps ou si on ne le fait pas. Cela permet d'éviter les inquiétudes sur le montant de 250 000 € qui apparaissait comme étant très élevé. On ne se sait jamais ce qui sort d'un marché à appel à candidatures et à concurrence. Ensuite, il faut évidemment chercher des subventions. Il ne s'agit pas que l'on paye des sommes très élevées qu'on ne pourrait pas financer. Il s'agit de trouver des cofinancements sur cette opération. Plutôt que de remanier dans tous les sens la délibération qui était proposée, si vous en êtes d'accord, je préfère la retirer et vous proposer une délibération plus simple de principe de type "*La Communauté de Communes des Deux Fleuves souhaite lancer une opération ambitieuse de reconquête des terres agricoles sur son territoire. Pour ce faire, elle lancera un appel d'offres pour rechercher un opérateur, et approuvera dans sa prochaine réunion le cahier des charges de cet appel d'offres*". Est-ce que cela vous convient sur le mouvement à propos de ce sujet ? A la prochaine réunion, on verra le cahier des charges, la recherche des subventions et le montage de l'opération. Y a-t-il des souhaits de prise de parole ?

M. Senoble. – La délibération proposée par Yves Jégo me convient tout à fait, mais au-delà même de la reconquête des espaces agricoles et des plans d'eau, le but de cette étude est d'avoir un projet agricole ambitieux pour notre territoire. Cela va au-delà de la reconquête des espaces agricoles. Il faut considérer que l'activité agricole est une activité économique parmi tant d'autres. On l'oublie souvent. C'est une activité qui n'est pas délocalisable. Il ne faut pas l'oublier non plus. Il faut que vous ayez à l'esprit qu'il y a aujourd'hui une réelle volonté politique voulue par le législateur de considérer que la consommation et le gâchis des espaces agricoles, c'est terminé ! A tel point que la loi qui s'inspire du Grenelle de l'Environnement précise une volonté politique forte de réduction de plus de moitié de la consommation des espaces agricoles. Parallèlement, une commission départementale d'observation de consommation d'espaces agricoles a été mise en place. Elle aura à se prononcer sur l'ensemble des SCOT et des PLU de toute la France pour voir si cette consommation d'espaces agricoles ralentit. A partir de ce moment-là, il y aura création d'un portail électronique en vue de partager la connaissance, piloté par le Préfet avec des objectifs très précis. Si nous ne sommes pas en mesure dans notre territoire de proposer des reconquêtes d'espaces agricoles pour pouvoir développer de l'activité ailleurs, on aura des lendemains qui déchantent dans nos documents d'urbanisme et dans notre SCOT. La profession agricole dispose d'un outil pour le contrôler. Pour information, la SAFER vient de prendre en 15 jours 130 hectares de terres dans les Yvelines et en Seine-et-Marne, qui avaient vocation à changer de destination en vue de les préserver de toute urbanisation.

M. Le Président. – On est d'accord sur le principe et sur l'objectif. Simplement, la délibération telle qu'elle était rédigée en prenant des éléments financiers a perturbé et n'était pas dans ce cadre-là. Il faut un cadre plus large. Dans la délibération proposée, il faut garder l'idée de la saisine du Préfet dans le cadre de l'actualisation du schéma départemental des carrières pour solliciter le remblaiement total de tout nouveau projet de carrière sur le territoire intercommunal. C'est dans le document et il faut qu'on le rajoute pour être très ferme. Toute nouvelle carrière ne pourrait se faire dans notre secteur que si elle faisait l'objet d'un remblaiement et d'un retour à sa vocation agricole à l'issue. Etes-vous d'accord sur l'ordre de marche concernant ce sujet et sur cette orientation qui me semble extrêmement importante ? On ne pourra plus, ne serait-ce qu'au titre du Grenelle, consommer des terres agricoles sans quelque part les retrouver. On peut les consommer à des endroits particuliers, qui peuvent être stratégiques pour le développement, mais il faut aussi rendre. Dans notre secteur, il me semble que les nombreux plans d'eau, qui sont l'héritage de 30 ou 40 ans, voire plus, d'exploitation de nos sous-sols sont une richesse qu'on doit pouvoir reconquérir en partie. Un certain nombre a une utilité, notamment pour les oiseaux. Beaucoup d'autres peuvent retrouver une vocation agricole. Il ne s'agit pas seulement de remettre de la terre. Cela peut être une vocation agricole d'autres types d'activités, de maraîchage, voire d'aquaculture, qui sont aussi des sujets importants et qui créent de l'emploi et de l'activité. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ?

M. Lavaux Pierre. – A ce sujet-là, il y a sur la commune de Barbey et de Misy une carrière qui n'a pas été réaménagée suite à son extraction. Elle est ancienne d'environ une trentaine d'années. Elle était en voie de remblaiement, et celui-ci a été stoppé pour des problèmes qui nous dépassent un peu, puisqu'on voudrait classer quelques parcelles de cette zone en Biotope. C'est incompréhensible, sachant que nous avons un Biotope qui va être étendu sur la commune de Marolles. Pourquoi ajouter un Biotope sur la commune de Misy, alors qu'on est en pleine reconquête de terres utiles. Cette carrière est brute d'exploitation, comme il y en a tant d'autres sur notre canton. Je pense que ce sont celles-ci qui peuvent faire l'objet a priori de réaménagement. Pour ouvrir une carrière, suite à la bonne fin de l'exploitation, le réaménagement par l'exploitant est impératif. Alors qu'auparavant nombres de

carrières ont été faites dans le souci de l'exploitation et non de la réutilisation des surfaces exploitées. Le problème est le suivant.

M. Le Président. – Merci. On est bien d'accord. Plus on sera stratège, plus notre plan sera approuvé à l'échelon local, plus on mettra le doigt sur les terres ou les sites que l'on peut reconquérir, plus on aura montré que sur les secteurs Biotope on est raisonnable et qu'on sait faire des choses, moins on se verra imposer du haut l'idée de tel ou tel qui dira : "*Je prends ça pour le protéger complètement et le rendre inexploitable*". On a intérêt à être en anticipation sur ce sujet. C'est une des clefs de l'avenir, même si c'est un peu coûteux et un peu long, parce que ce sont des études longues à réaliser. Tout le monde étant d'accord, je cède la parole à Philippe Lévêque qui va nous parler de création de postes et d'une petite modification. Il va nous l'expliquer avec beaucoup de pédagogie.

➤ **Création de postes**

M. Lévêque. – La délibération proposée et approuvée en Commission des Finances prévoyait simplement d'accompagner les réussites soit aux examens, soit aux concours de nos agents. Sur les deux premiers alinéas, il s'agit de gens qui peuvent avoir une promotion et on crée des postes qui vont bien pour qu'ils puissent bénéficier de l'avancement, étant entendu que lorsqu'ils auront été titularisés dans leur nouveau grade, on supprimera l'ancien poste.

Il a été ajouté la création d'un poste de développeur territorial qui n'a pas pu être présenté en Commission des Finances. En effet, le vendredi 17 juin, tous les conseils municipaux étaient réunis pour les élections des délégués aux élections sénatoriales. En fait, on supprime le troisième alinéa concernant la création du poste de développeur territorial, dans cette délibération, afin qu'elle soit parfaitement conforme à la présentation en Commission des Finances. Elle repassera ensuite en Commission des Finances, puisqu'un certain nombre d'arguments plaident pour la création de ce poste. On en discutera.

M. Le Président. – Emporté par mon élan, je n'ai pas fait voter la délibération sur la reconquête des terres agricoles.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

Elle est adoptée à l'unanimité.

Sur la délibération qui vient d'être présentée par Philippe Lévêque, sur la création de postes, voilà ce qui vous est proposé d'attribuer et qui correspond à l'évolution du personnel actuel :

- créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps plein,
- créer deux postes de techniciens territoriaux à temps plein,
- supprimer à l'issue d'une éventuelle titularisation (après le stage obligatoire) les postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe, d'agent de maîtrise et d'agent de maîtrise principal.

Nous reviendrons sur la création de postes lors d'une prochaine séance. Je mets aux voix cette délibération ainsi modifiée.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

Elle est approuvée à l'unanimité.

➤ **Modification du Régime indemnitaire pour les attachés territoriaux**

M. Lévêque. – Il s'agit d'accompagner la réglementation. Il y a eu une simplification dans le système d'attribution des primes aux agents territoriaux. En l'occurrence, elle concerne le régime indemnitaire des attachés territoriaux. Une nouvelle prime de fonction et de résultat remplace l'IEM et l'IFTS.

M. Le Président. – Y a-t-il des remarques ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

- Acquisition d'une partie des parcelles ZA 1752 lot A pour 343 m² à CGL immobilière à Saint Germain Laval
- Acquisition d'une partie des parcelles ZA 176 et ZA 49 pour 419 m² à la REP à Saint Germain Laval

M. Tychensky. – Nous allons traiter les délibérations 6 et 7 puisqu'il s'agit du même problème. Ensuite, Christiane Pesalovo pourra vous présenter la délibération n°16 page 22, qui est la conséquence logique.

Je vais faire un peu d'histoire pour aller au devant de questions récurrentes, qui ne manquent pas d'être posées dès qu'on aborde le sujet de ces travaux d'assainissement, depuis maintenant presque un an.

Lorsque le réseau d'assainissement de Nanon a été créé dans les années 70, la totalité des terrains sur lesquels il pouvait passer appartenait à un privé, qui en plus était le maire de la commune. Il s'appelait M. Fernand Chopin. Les terrains sur lesquels était construit le lotissement de Nanon appartenaient à M. Chopin, ainsi que les carrières d'exploitation, la tuilerie, et les terrains qui étaient devant la tuilerie. Comme le seul réseau d'assainissement qui existait à Saint-Germain-Laval à cette époque était le réseau de Courbeton, on était obligé de passer sur les terrains de M. Chopin pour construire le réseau et le brancher sur celui de Courbeton. Depuis, le paysage immobilier a changé. D'une part, M. Chopin a vendu les carrières à M. Vendrand, qui les a transformées en décharge. Laquelle a été fermée dans les années 1995, vendue à la Routière de l'Est Parisien, qui l'a réhabilitée et qui en est maintenant le propriétaire. La tuilerie a fermé ses portes et a été vendue à M. Lutringer qui la réhabilite et revend les locaux à des entreprises. Ensuite, le reste des terrains a été vendu d'abord à la Commune de Saint-Germain-Laval et ensuite à la Communauté de Communes où s'est installée la zone d'activités. Aujourd'hui, on a un réseau qui sort de Nanon et qui est en séparatif. Il emprunte la voie publique (Merlange). Concernant le réseau d'eaux usées, il rentre au niveau de la tuilerie dans un terrain privé et il s'en va rejoindre, après avoir contourné la propriété de M. Chopin, le réseau de Courbeton. Le réseau d'eaux pluviales sort de Nanon et suit également la voie publique. Il rentre à un moment donné dans les terrains de la Routière de l'Est Parisien, se déverse dans un bassin d'orage d'environ 500 m³. Il y rentre avec un tuyau de 500 et en ressort avec un tuyau de 200. Dès qu'il y a un gros orage, le bassin déborde et se déverse dans un bassin de contrôle des eaux de ruissellement de la décharge de la REP, qui se trouve de ce fait pollué. Ce réseau ressort, emprunte à nouveau la voie publique et se jette dans le réseau d'eaux usées à l'entrée de la tuilerie, qui devient alors unitaire. Voilà la situation.

Deux problèmes sont à résoudre. D'une part, la pollution du bassin de la REP. D'autre part, ce réseau est sujet à de nombreux dysfonctionnements à l'aval de la propriété de M. Chopin. Il ne se passe pas un mois sans que La Lyonnaise des Eaux soit obligée d'intervenir. Dernièrement, il y a eu la pollution d'un gros puits en terrain privé : les anciennes sources thermales de Merlange. La vente d'un terrain de M. Chopin à M. Lutringer a donné l'occasion de régler ce problème. On va reprendre le réseau d'eaux pluviales et on va le faire passer en terrain public le long de la rue de Merlange. On va l'amener sur la zone d'activités de Merlange où il se jettera dans un bassin existant de 1 700 m³. Le réseau d'eaux usées sera également repris et il sera parallèle jusqu'à l'entrée de la zone d'activités. Il rejoindra celui de la zone d'activités. L'intérêt est que l'on règle les deux problèmes que j'ai évoqués. C'est 350 000 € de travaux, mais on économise 1 M€ de travaux qui était prévu dans le contrat de bassin, puisqu'on devait faire un bassin de rétention d'orages de 900 000 € et 100 000 € de déviation de canalisation. Pour faire ces travaux, on a besoin d'acquérir des parcelles de la CGL immobilière, M. Lutringer, et de la REP, qui sont d'accord pour les céder à l'euro symbolique.

M. Le Président. – C'est clair et parfaitement expliqué. Cela nous permet de faire une économie et de régler un problème récurrent. Y a-t-il des remarques ?

M. Senoble. – Je ne vais pas écrire à nouveau l'histoire, puisque Jean vient de le faire. Il y a l'euro symbolique, mais en Commission des Finances j'avais demandé le coût des petits aménagements connexes. Les services se sont fait un plaisir de me répondre dès le lendemain et je les remercie de leur célérité. Cela nous coûtera 13 000 € TTC (les petits murets, les géomètres, etc.). C'était pour renseigner mes collègues de la Commission des Finances qui n'avaient pas la réponse.

M. Le Président. – Y a-t-il d'autres prises de parole ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

Concernant la délibération page 13, qui s'abstient ? (0).
Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Vente de matériel à la commune de La Grande Paroisse**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

➤ **Location du matériel d'activités de la base de loisirs à la commune de La Grande Paroisse**

Par contre, la location du matériel d'activités de la base de loisirs à la commune de La Grande Paroisse est bien maintenue à l'ordre du jour.

M. Tychensky. – Il est proposé de mettre à disposition de la commune de La Grande Paroisse tout le matériel qui servait pour l'exploitation de la base de loisirs de La Grande Paroisse, moyennant un coût annuel de 1 500 €

M. Le Président. – Y a-t-il des remarques ? (Non).
Qui s'abstient ? (0).
Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **ZAC de Saint Donain : Acquisition du chemin rural à l'euro symbolique**

M. Tychensky. – Une des voiries de distribution des terrains à Saint Donain passe sur un chemin rural. Pour régulariser la situation, on a demandé à la commune de Marolles de bien vouloir nous céder gracieusement ce chemin rural pour que la voirie nous appartienne définitivement.

M. Le Président. – Y a-t-il des remarques ? (Non).
Qui s'abstient ? (0).
Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **ZAC de Saint Donain : Vente de terrains à la société Duroux**

➤ **ZAC de Saint Donain : Vente de terrains à la société TLR**

M. Bénard. – Je vous annonce ce soir une bonne nouvelle que vous connaissiez déjà. La vente se concrétise pour une entreprise qui fabrique des dallages de ciment que l'on trouve dans les piscines et des produits que l'on voit chez tous les marchands de matériaux pour faire les terrasses. Cette entreprise couvrira la moitié nord de la France. Elle existe actuellement dans le sud de la France et elle veut étendre sa clientèle dans le nord. C'est une entreprise plutôt de type industriel qui va fabriquer sur place et qui va utiliser les matériaux et les sables de la région pour faire ses produits. Elle va embaucher 50 personnes. Ce sera plutôt des emplois de techniciens parce que les produits vont être fabriqués par des machines. Cette entreprise souhaite acheter 100 000 m², soit 10 ha de la zone de Saint Donain. Nous avons consenti un prix de 23 € avec l'autorisation des Commissions. C'est une vente intéressante qui va arranger nos finances.

On vous propose ce soir de vendre ce terrain au prix de 23 € le m² pour 100 000 m². Je voudrais saluer les services de la Communauté de Communes qui ont partiellement contribué à ce succès. Ils ont accueilli le porteur de projet et ils lui ont proposé les zones qui étaient disponibles. C'est une belle réussite collective. Voilà pour cette partie.

Le deuxième terrain proposé à la vente concerne une plus petite parcelle, que l'entreprise TLR (Transports Louis Robinet) souhaite acquérir. Comme ils ne prennent que 20 000 m², le prix est plus

proche du prix de référence puisqu'on vend les terrains à Saint Donain 30 €/m². On a consenti un prix de 27,50 €/m². Je vous demande ce soir d'accepter ces ventes et d'autoriser le président à signer les documents de vente.

M. Le Président. – Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

M. Senoble. – On ne peut que se réjouir de la vente de ces terrains. Ceci dit en Commission Finances Administration Générale il nous a été rapporté qu'une entreprise pépiniériste/paysagiste de Misy sur Yonne souhaitait également s'installer sur 1 500 m² de cette zone, qui semble-t-il créerait trois ou quatre emplois. Je ne sais pas comment elle s'appelle. J'en parle donc en toute sérénité. J'aimerais qu'elle puisse bénéficier en tant que contribuable de notre Communauté de Communes des mêmes avantages financiers que ceux accordés à des entreprises extérieures, au lieu de lui vendre à 30 €/m². En tant que contribuable de Misy sur Yonne, elle a déjà participé à l'élaboration de cette zone d'activités et elle doit pouvoir bénéficier des mêmes avantages financiers.

M. Le Président. – D'accord. Le message est reçu. Sur les prix de vente, on essaie d'avoir des prix plus intéressants pour les gros lots que pour les plus petits. C'est logique. Si c'est une entreprise du secteur qui se relocalise ce n'est pas inintéressant, même si l'objectif est de faire venir des entreprises qui n'ont pas d'emploi sur le secteur pour en créer. Lorsqu'une entreprise se relocalise, c'est intéressant si elle se développe, mais si elle ne crée pas d'emploi nouveau, c'est un peu moins intéressant. Evidemment, nous aurons cette idée à l'esprit sur ce sujet.

Sur ces deux délibérations, c'est la première fois depuis la crise économique qui a frappé notre pays il y a maintenant deux ans que l'on retrouve une vente de terrains à vocation économique. C'est quand même encourageant. Sur cette délibération, il y a 70 emplois nouveaux à la clef sur notre secteur. C'est toujours bon à prendre. Nous rentrons 2 800 000 € dans les caisses de la Communauté de Communes. Georges Bénard a dit qu'il y en avait besoin. On a toujours besoin de rentrer des recettes, mais on n'a pas de problèmes financiers puisqu'on a bouclé notre budget sans augmenter la fiscalité. Sur ce sujet-là, on n'a pas de soucis. C'est tout le pari qui a été fait par la Communauté de Communes de prendre le risque d'aménager des zones d'activités pour prévoir l'avenir, pour amener de l'emploi et derrière pour vendre du foncier. Quand cette zone sera vendue, elle aura été largement bénéficiaire et nous permettra de financer d'autres actions. Je pense notamment à la fibre optique, dont on a bien besoin. Ne serait-ce qu'avec ces 2 800 000 €, la première tranche du plan de fibre optique est presque financée. C'est très intéressant d'avoir 70 emplois, des recettes d'impôt pour la Communauté de Communes et des recettes pour la commune de Marolles en foncier et des retours sur nos investissements. Si ce mouvement, notamment sur la zone de Saint Donain, pouvait se poursuivre et s'amplifier, cela nous ouvrirait des perspectives qu'il faut pouvoir saluer.

M. Lévêque. – J'ajouterai une précision. On avait discuté des 23 €. La contrepartie est que la société Duroux s'engage à lancer sa construction très rapidement. Pour information, on a déjà eu une réunion où ils nous ont présenté un pré-permis de construire en mairie de Marolles avec les services de la Communauté. Son intention est d'obtenir le permis pendant l'été, de commencer les travaux à l'automne et de pouvoir ouvrir dès le début 2012. Les 50 emplois seront là tout de suite.

M. Le Président. – Je mets aux voix la première délibération : la vente de terrains à la société Duroux.
Qui s'abstient ? (0)
Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

Concernant la deuxième délibération : vente de terrains à la société TLR, qui s'abstient ? (0).
Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Vente du château d'eau désaffecté à la commune de Marolles sur Seine**

Mme Pesalovo. – Il s'agit de la vente du château d'eau désaffecté depuis les années 70 et qui n'est pas intégré à la Délégation de Service Public établie avec la SAUR. Ce château d'eau reviendra dans le patrimoine de la commune de Marolles, si vous en êtes d'accord.

M. Le Président. – Nous n'avons plus l'utilité du château d'eau pour nos actions d'eau et d'assainissement. La commune souhaitant le racheter c'est bien volontiers que nous lui vendons.

M. Senoble. – Ce n'est pas une bonne affaire parce que nous perdons 6 000 € de redevances par an. On avait demandé une fiche de propriété à la conservation des hypothèques, le cadastre n'étant pas une preuve de propriété.

M. Le Président. – Il y a une antenne avec une redevance qui va sur cette antenne. On ne peut maintenir du patrimoine qui peut se dégrader dans les années à venir et qui nous obligera à réaliser des travaux, alors qu'il n'a aucune utilité pour nos compétences. Nous n'avons pas de compétence d'antenne de relais téléphonique à la Communauté de Communes. A partir du moment où la commune est intéressée, on n'a pas vocation à garder du patrimoine pour le garder. D'autant plus, et j'insiste sur ce sujet, que le château d'eau n'est pas forcément dans un état parfait. Il peut être menaçant, y compris au titre de pierres qui peuvent se détacher. Il y a sans doute une maintenance à prévoir. Nous le vendons en l'état et il me semble qu'il est de bonne politique de ne pas stocker du patrimoine bâti pour des raisons qui ne sont pas celles liées à nos compétences.

M. Chéreau. – Est-on certain qu'on n'aura pas besoin de ce château d'eau après les forages au lieu-dit "Les Prés Hauts" et qu'il ne sera plus jamais utilisé ?

M. Le Président. – Premièrement, on est certain de ne pas en avoir besoin à court terme. Deuxièmement, si on en avait besoin, le coût de sa réhabilitation pour contenir de l'eau serait plus élevé que le coût de la construction d'un château d'eau neuf. On fait aujourd'hui des châteaux d'eau avec moins de ciment, etc. De toute façon, il est dans un état très dégradé. Même s'il y avait une utilité à 10 ou 15 ans, la dégradation ne faisant que prospérer, ce ne serait pas de bonne politique. Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (2 voix : M. Lavaux et M. Senoble)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité des votants.

➤ **Création de forages au lieu-dit "Les Prés Hauts" à Marolles sur Seine**

Mme Pesalovo. – Il s'agit de mettre en œuvre une nouvelle ressource en eau potable sur la commune de Marolles au lieu-dit "Les Prés Hauts", en réalisant deux forages dans un premier temps pour un montant de 219 000 €HT, inscrit au budget 2011, puis de réaliser deux tranches conditionnelles pour le rebouchage des forages de reconnaissance et la réalisation d'un troisième forage.

Ces travaux font l'objet d'une demande d'autorisation pour l'instauration de Périmètres de protection par une procédure de Déclaration d'Utilité Publique. Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les partenaires et à signer les contrats et marchés de travaux se rapportant à cette création de forages.

M. Le Président. – Y a-t-il des remarques ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Révision de la participation pour raccordement à l'égout**

Mme Pesalovo. – Il s'agit aujourd'hui de définir la notion de logement collectif et d'instaurer une PRE identique pour tous les logements, qu'ils soient individuels ou collectifs.

M. Le Président. – Suite au Bureau, je vous propose d'ajouter à la délibération qu'un dispositif particulier pour le logement social pourra être proposé lors d'une prochaine délibération.

Y a-t-il des remarques ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est donc adopté à l'unanimité avec cette modification.

➤ **Travaux d'assainissement et reprise de la voirie, rue de Merlange à Saint-Germain Laval – Autorisation à signer les marchés**

Mme Pesalovo. – Cette délibération résulte de l'exposé brillant de M. Tychensky. Il s'agit du lancement de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, rue de Merlange, afin d'éviter des rejets importants sur un terrain privé.

M. Le Président. – C'est la suite des délibérations de tout à l'heure. Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Création d'un réseau de collecte des eaux usées à Laval en Brie : autorisation à signer le marché**

Mme Pesalovo. – Il s'agit de lancer la consultation et d'autoriser Monsieur le Président à signer les travaux relatifs à l'assainissement de Laval en Brie.

M. Le Président. – Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Réhabilitation des stations d'épuration de Forges et Salins : demande de subvention**

Mme Pesalovo. – Les stations d'épuration de Forges et Salins ont fait l'objet d'un contrôle de la police de l'eau et il convient aujourd'hui de réaliser les travaux prescrits pour un montant total de 113 200 €

M. Le Président. – Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Création d'une conduite de refoulement entre la station d'épuration et le bassin Baignade : autorisation à signer le marché**

Mme Pesalovo. – Il s'agit de réaliser une conduite de refoulement entre le bassin d'orages Baignade et la station d'épuration du Confluent. Une conduite passera sous le pont de Saint Martin en encorbellement et la deuxième sera posée sous la rue des Sècherons jusqu'à la station du Confluent.

M. Le Président. – Tout le monde est d'accord.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Reconstruction de la station d'épuration de La Grande Paroisse : Avenant n°1**

Mme Pesalovo. – Il s'agit de signer un avenant afin de régulariser le remplacement des indices de révision et de contractualiser les travaux supplémentaires énumérés dans la délibération pour un coût total de 22 728 €TTC.

M. Le Président. – Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Création du bassin Baignade : autorisation à signer le marché**

Mme Pesalovo. – Ce sont également des travaux pour la station d'épuration du Confluent. Il s'agit de lancer la création du bassin d'orages "La Baignade".

M. Le Président. – Y a-t-il des remarques ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Aménagement d'une voie verte entre Marolles sur Seine et Montereau Fault Yonne : autorisation à signer le marché**

Mme Pesalovo. – Il s'agit d'aménager une voie verte entre Marolles et Montereau approuvée par la Commission Voirie. Le montant des travaux s'élève à 484 550 € inscrit au budget 2011.

M. Le Président. – Y a-t-il des questions ?

M. Senoble. – J'avais posé une question et j'attends encore la réponse. Quel est le statut juridique d'une voie verte ? Est-ce un chemin rural, une voie communale, une route nationale, une autoroute... ?

M. Le Président. – Ce n'est pas une autoroute ! On doit hésiter entre le chemin vicinal et la voie rurale, mais on cherche.

M. Blanchot. – On parle de coût de travaux, mais pas de foncier. Quel est le support de cette voie verte ? Est-ce un domaine privé ou public ?

M. Le Président. – C'est sur la partie du domaine public qui est propriété de Voies Navigables de France (VNF).

M. Blanchot. – Dans ce cadre-là, on n'a rien à verser à VNF pour utiliser son domaine ?

M. Le Président. – Ah non ! Déjà qu'on les aménage, on pourrait même leur demander de nous financer l'aménagement de leur partie. C'est en accord avec eux.

M. Lavaux Pierre – VNF est propriétaire de Marolles à Montereau ?

M. Le Président. – Le Vice-Président ayant travaillé son dossier et ayant regardé parcelle par parcelle sur le cadastre, je vous propose de lui demander pour la prochaine réunion de faire un exposé complet sur à la fois le statut juridique des voies vertes, avec une comparaison européenne, et sur les questions de propriété qui sont importantes. On ne fera pas de travaux tant qu'on n'aura pas réglé ces questions-là. Si elles ne sont pas réglées, elles le seront forcément. En tout cas, c'est la partie de voie, qui même si elle appartient à des privés, doit obligatoirement laisser le passage (le chemin de pêcheur) et les servitudes des chemins de halage. C'est sur cette partie-là que vont se faire les travaux. Si nous sommes sur des propriétés privées, il faut vérifier l'autorisation du propriétaire pour effectuer des travaux. Nous répondrons à toutes ces questions.

Etes-vous d'accord sur l'objectif ? Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (5 voix : M. Blanchot, M. Chéreau, M. Lavaux, M. Senoble, M. Ravetto).

Qui est contre ? (0).

C'est approuvé à l'unanimité des votants sous réserve que le Vice-Président Bernard Metay nous donne les éléments que nous attendons tous avec impatience.

➤ **Réfection de chaussée du secteur Ferry : autorisation à signer le marché**

Mme Pesalovo. – Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise SCREG pour la réfection de la chaussée du secteur Ferry. Le montant des travaux est inscrit au budget primitif 2011.

M. Le Président. – Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est approuvé à l'unanimité.

➤ **Lancement d'opérations du Contrat Triennal de voirie : autorisation à signer les marchés**

Mme Pesalovo. – Il s'agit d'approuver le programme de travaux 2011 dans le cadre du contrat triennal de voirie. Les travaux sont détaillés dans la délibération pour un montant total de 1 238 000 € inscrit au budget 2011.

M. Le Président. – Y a-t-il des questions ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est approuvé à l'unanimité

➤ **Programme d'entretien des voiries 2011 : autorisation à signer les marchés**

Mme Pesalovo. – Il s'agit de procéder à la reprise de voiries dégradées par le gel de l'hiver dernier. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le programme de travaux ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés.

Mme Jacquier. – Pourquoi le chemin de Marolles à Misy a-t-il disparu de cette liste ?

M. Metay. – D'après les services, il ne tenait pas dans l'enveloppe financière.

M. Le Président. – Pourquoi Misy plutôt qu'un autre ? Il y a un équilibre sur les travaux de voirie avec des critères très compliqués, en fonction de la population, du nombre de kilomètres de voirie. Tous ces critères rentrent en compte pour l'équilibre. Nous allons examiner cette question pour essayer de réintroduire ce chemin dès que possible.

Sous cette réserve, y a-t-il d'autres questions ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Travaux d'aménagement de l'hôtel communautaire : autorisation à signer les marchés**

Mme Pesalovo. – Il s'agit de lancer les travaux d'aménagement de l'ancien tribunal pour installer le siège administratif de la Communauté de Communes pour un montant de 488 000 € inscrit au budget.

M. Le Président. – Y a-t-il des questions diverses ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (1 voix : M. Bernard)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité des votants.

➤ **Création du domaine public de la Communauté de Communes des Deux Fleuves**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

➤ **Réalisation de travaux dans le quartier Saint-Maurice à Montereau : convention avec l'Intercommunal**

M. Metay. – Il aurait été préférable que le Vice-président chargé de l'entretien présente cette délibération, mais je vais le faire quand même. En plus, je suis signataire de la convention.

Il a été proposé à l'association l'Intercommunal de mettre à la disposition de la CC2F les moyens humains de son chantier d'insertion pour procéder à des travaux d'entretien du patrimoine, et plus particulièrement de pavage dans les ruelles du quartier Saint-Maurice.

Une convention sera passée entre l'association l'Intercommunal et la CC2F. L'association prend en charge la mise à disposition des moyens de son chantier d'insertion comprenant le transfert des personnels, l'encadrement, la bonne conduite du chantier, les repas du personnel et les équipements du personnel. La CC2F prend à sa charge la mise en sécurité, l'approvisionnement en matière et matériaux du chantier et les frais de fonctionnement du chantier à travers une subvention de 11 585 € ainsi que le conseil technique.

M. Le Président. – Y a-t-il des questions ? (Non). Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0).

Qui est contre ? (0).

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Autorisation à ester en justice pour les contentieux SAREAS et GEMFI**

M. Le Président. – Il y a une délibération sur table, qui est une autorisation d'ester en justice pour un contentieux qui nous oppose à deux sociétés SAREAS et GEMFI sur des terrains de la zone de Marolles. Elles n'ont pas donné suite et n'ont pas respecté le contrat qu'elles avaient signé avec nous. Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous estions en justice afin de récupérer l'argent qu'elles nous ont versé en avance et que nous comptons garder ?

Qui s'abstient ? (0)

Qui est contre ? (0)

C'est adopté à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

Y a-t-il des questions diverses ? (Non).

C'est notre dernier Conseil Communautaire avant les congés et je vous souhaite d'heureuses vacances aux uns et aux autres. Je vous donne rendez-vous en pleine forme à la rentrée de septembre.

La séance est levée à 20 H 55.